

Toutes ces sommes seront taxées par le président sur un état séparé pour chaque partie. Elles seront payées immédiatement aux témoins et aux experts. Ceux-ci apposeront leurs visas d'acquiescement sur l'état précité.

Les états seront joints au procès-verbal de l'enquête. Les sommes payées par les parties qui n'auront pas succombé dans la contestation leur seront restituées par la partie succombante.

Art. 20. Les menus frais de l'enquête, tels que timbres-poste, papier, etc., seront avancés par le président, qui en dressera un état certifié exact et le joindra au procès-verbal de l'enquête.

Art. 21. Il sera aussi dressé un état des sommes dues au président et au greffier, en exécution des articles 10, 11, 12 et 13.

Tous les frais de l'enquête seront soumis à l'approbation de l'autorité saisie de la contestation; ils seront joints au principal et mis à la charge de la partie succombante.

Notre ministre de la justice (M. JULES LE JEUNE) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

140. — 31 MARS 1892. — Loi concernant le budget du ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics pour l'exercice 1892 (1). (Monit. des 4-5 avril 1892.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget du ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics est fixé, pour l'exercice 1892, à la somme de dix-sept millions trois cent quarante-huit mille six cent soixante-huit francs (fr. 17,348,668), conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons, etc.

(Contrésignée par le ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics, M. LÉON DE BRUYN.)

Budget du ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics pour l'exercice 1892.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE PREMIER. — ADMINISTRATION CENTRALE.		
Personnel.		
Art. 1 ^{er} . Traitement du ministre.	21,000 »	}
Art. 2. Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine	579,500 »	
Matériel.		
Art. 3. Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; souscription au Bulletin administratif du ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics	83,000 »	}
735,650 »		
Frais de déplacement.		
Art. 4. Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires. . . .	22,450 »	}
Honoraires des avocats.		
Art. 5. Honoraires des avocats du département	30,000 »	

(1) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Séssion de 1890-1891.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et texte du projet de loi. Séance du 27 février 1891, p. 248-250.

Séssion de 1891-1892.

Annales parlementaires. — Discussion. Séance des 3 février 1892, p. 517-530; 4 février, p. 531-546; 5 février, p. 550-561; 9 février, p. 563-576; 10 février, p. 577-587;

11 février, p. 589-604; 12 février, p. 605-622. — Adoption. Séance du 18 février, p. 622.

SÉNAT.

Séssion de 1891-1892.

Annales parlementaires. — Discussion. Séances des 15 mars 1892, p. 266-282; 16 mars, p. 283-297; 17 mars, p. 297-312; 18 mars, p. 313-328; 22 mars, p. 329-343; 23 mars, p. 345-359. — Adoption. Séance du 23 mars, p. 359-360.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE II. — PENSIONS ET SECOURS.		
Art. 6. Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement	10,800 »	47,100 »
Art. 7. Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés	6,300 »	
CHAPITRE III. — AGRICULTURE.		
Art. 8. Inspection de l'agriculture et agronomes de l'Etat : traitements, salaires, indemnités et frais de route. Frais des champs d'expériences et de démonstrations; frais d'études	121,400 »	1,766,300 »
Art. 9. Indemnités pour animaux abattus; indemnités pour bêtes bovines déclarées impropres à la consommation comme atteintes de la tuberculose; subsides soit aux fonds provinciaux d'agriculture, soit aux provinces, ainsi qu'aux sociétés d'assurance mutuelle contre les risques relatifs à la perte de bétail	420,000 »	
Art. 10. Inspection vétérinaire : traitements, indemnités, frais de route et de tournée, frais de bureau et de matériel; médecins vétérinaires agréés, indemnités; secours à d'anciens médecins vétérinaires du gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses de voyage en faveur de médecins vétérinaires	154,000 »	
Art. 11. Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsides aux provinces et encouragements	207,000 »	
Art. 12. Conseil supérieur de l'agriculture, traitement du secrétaire. — Sociétés agricoles provinciales, comices agricoles, subsides. — Location d'un matériel de concours	180,000 »	
Art. 13. Concours, expositions ou congrès agricoles; subsides; encouragements à des sociétés agricoles ou horticoles. Dépenses résultant de l'adhésion de la Belgique à la convention phyloxérique de Berne; encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du Bulletin de l'agriculture; frais résultant de la collation des décorations agricoles; missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture	42,700 »	
<i>Enseignement vétérinaire.</i>		
Art. 14. Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat; traitements de disponibilité	101,325 »	
Art. 15. Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat; frais de la commission de surveillance et des jurys; bourses d'études.	50,000 »	
<i>Enseignement agricole supérieur, moyen et primaire.</i>		
Art. 16. Personnel de l'institut agricole de l'Etat et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'Etat; traitements de disponibilité	142,800 »	
Art. 17. Matériel de l'institut agricole et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'Etat; frais des commissions de surveillance et des jurys	64,600 »	
Art. 18. Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole ou horticole de l'Etat ou soumis à l'inspection.	10,000 »	
Art. 19. Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole secondaire, moyen et primaire; subsides. Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles. — Enseignement agricole dans les écoles normales. — Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). Cours d'agronomie aux militaires.	183,475 »	
<i>Jardin botanique de l'Etat.</i>		
Art. 20. Jardin botanique de l'Etat. Traitement du personnel	34,300 »	
Art. 21. Jardin botanique de l'Etat. Dépenses de matériel et de culture.	54,700 »	

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE IV. — EAUX ET FORÊTS.		
Art. 22. Traitement du personnel; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau; dépenses diverses	459,590 »	577,090 »
Art. 23. Forêts domaniales. — Travaux de culture et d'amélioration; construction et entretien des maisons forestières et des routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'Etat	89,500 »	
Art. 24. Défrichement; reboisement; subsides aux communes et aux établissements publics pour reboisement de terrains incultes; dépenses diverses.	13,000 »	
Art. 25. Pisciculture; repeuplement des cours d'eau	15,000 »	
CHAPITRE V. — LABORATOIRES D'ANALYSES.		
Art. 26. Laboratoires de l'Etat, provinciaux, communaux et privés pour le service de l'agriculture et pour la surveillance des denrées alimentaires. Subsides. Traitements et indemnités du personnel . .	94,000 »	94,000 »
CHAPITRE VI. — INDUSTRIE.		
Art. 27. Inspection de l'industrie et de l'enseignement professionnel et industriel, y compris les écoles et classes ménagères ainsi que les ateliers d'apprentissage; traitements, indemnités et frais de route .	35,900 »	703,650 »
Art. 28. Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'Etat destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'étude aux élèves	55,000 »	
Art. 29. Enseignement professionnel: écoles industrielles, écoles manufacturières, écoles professionnelles, écoles ménagères, écoles de tissage, ateliers d'apprentissage, matériel, missions, subsides aux expositions, dépenses diverses	494,600 »	
Art. 30. Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; statistique du travail industriel; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions. — Frais résultant de la collation des décorations industrielles et spéciales; dépenses diverses. — Personnel de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels.	35,050 »	
Art. 31. Primes d'encouragement aux sociétés de secours mutuels reconnues, afin de faciliter l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite de l'Etat	20,000 »	
Art. 32. Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes . . .	23,400 »	
Art. 33. Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; frais d'impression (y compris une somme de 3,000 francs en charge extraordinaire et temporaire).	8,000 »	
Art. 34. Marques de fabrique et de commerce. — Frais de publication du <i>Recueil des marques</i> . — Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 1 ^{er} avril 1879	3,700 »	
Art. 35. Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. — Traitement des secrétaires. — Frais divers.	12,500 »	
Art. 36. Conseil supérieur du travail. — Frais divers	12,500 »	
Art. 37. Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle. Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 5 juillet 1884	3,000 »	
CHAPITRE VII. — POIDS ET MESURES.		
Art. 38. Traitements des vérificateurs; frais d'intérim et d'inspection.	82,350 »	130,350 »
Art. 39. Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	36,000 »	
Art. 40. Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures	12,000 »	

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VIII. — VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.		
Art. 41. Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables. Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique. . .	2,000,000	2,082,000
Art. 42. Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel attaché à cette inspection; travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués par des membres du personnel, pour le service particulier de l'inspection. Indemnités au personnel attaché à cette inspection et aux commissaires voyers	70,000	
Art. 43. Frais de route et de séjour de l'inspection.	10,000	
Art. 44. Frais de bureau et matériel de l'inspection	2,000	
CHAPITRE VIII. — SERVICE DE SANTÉ.		
Art. 45. Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires; personnel des dites inspections; frais de route et de séjour; travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau, de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons. Frais des commissions médicales provinciales. Service sanitaire des ports de mer et des côtes. Subsidés et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccinogène central. Subsidés aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1 ^o pour les aider à s'établir; 2 ^o pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes. Subside à la Société royale de médecine publique. Publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres Impressions et dépenses diverses. Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour. Frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. Encouragements aux associations contre l'alcoolisme. Habitations ouvrières: dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides.	230,000	283,500
Art. 46. Académie royale de médecine	33,500	
CHAPITRE X. — PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.		
SECTION 1 ^{re} . — Ponts et chaussées.		
Art. 47. Entretien des routes, des plantations et des parcs publics, amélioration de routes, construction de routes nouvelles et subsides.	3,670,000	
Art. 48. Plantations nouvelles.	30,000	
SECTION 2. — Bâtiments civils.		
Art. 49. Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'Etat; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achat de meubles; établissement et entretien des squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques; entretien du palais de justice de Bruxelles	675,000	
Art. 50. Entretien et réparation des prisons. — Fournitures et travaux	90,000	
Art. 51. Entretien et réparation des asiles d'aliénés	20,000	
Art. 52. Entretien et réparation des écoles de bienfaisance de l'Etat.	16,000	
Art. 53. Travaux extraordinaires d'amélioration et de restauration à exécuter à divers bâtiments civils.	174,000	

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders; des lignes télégraphiques des voies navigables.		
Art. 54. Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	2,132,820 »	
Art. 55. Travaux d'amélioration des canaux et rivières.	237,600 »	
Plantations.		
Art. 56. Plantations nouvelles.	15,000 »	
Bacs et bateaux de passage.		
Art. 57. Etablissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances.	40,000 »	
Service des irrigations de la Campine.		
Art. 58. Personnel : traitements; salaires et indemnités; frais de bureau et de déplacements; remplacemens provisoires; frais d'opérations graphiques, frais télégraphiques; transport de dépêches, réparation d'instruments; menues dépenses.	18,440 »	10,358,290 »
Art. 59. Travaux relatifs aux irrigations de la Campine	1,100 »	
SECTION 4. — Ports, côtes, dunes, phares et fanaux.		
Art. 60. Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux	691,130 »	
Art. 61. Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux et boisement des dunes domaniales.	28,000 »	
SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.		
Art. 62. Etudes de projets; frais de levé de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions; frais d'adjudications, de reproduction de plans, d'achat de papier	75,000 »	
SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées.		
Art. 63. Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement.	1,045,150 »	
Art. 64. Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen	1,140,000 »	
Art. 65. Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves ingénieurs et des élèves conducteurs de l'école spéciale du génie civil	49,000 »	
SECTION 7. — Service des bâtimens civils.		
Art. 66. Traitements, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents, ainsi que du personnel du Palais de justice. — Frais d'habillement des gardiens des monumens et des surveillants du Palais de justice	175,080 »	
Art. 67. Etudes de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage frais d'adjudication ainsi que chauffage et éclairage, frais d'adjudication, menues dépenses, du Palais de justice de Bruxelles	45,000 »	

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE XI. — MINES.		
SECTION 1^{re}. — Personnel du conseil des mines.		
Art. 68. Personnel du conseil des mines. — Traitements et frais de déplacement.	32,000 »	
Art. 69. Matériel	640 »	
SECTION 2. — Personnel du corps des mines.		
Art. 70. Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres dessinateurs et des commis expéditionnaires adjoints aux ingénieurs	337,075 »	
Art. 71. Frais des jurys d'examen du conseil de perfectionnement et missions des élèves ingénieurs de l'école spéciale des mines	8,000 »	
SECTION 3. — Carte géologique.		
Art. 72. Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique . .	412,000 »	844,715 »
SECTION 4. — Caisses de prévoyance.		
Art. 73. Subsidés aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration des dites caisses	43,000 »	
SECTION 5. — Impressions, etc.		
Art. 74. Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences	10,000 »	
CHAPITRE XII.		
SECTION 1^{re}. — Commission des procédés nouveaux.		
Art. 75. Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau	500 »	
SECTION 2. — Commission des Annales des travaux publics.		
Art. 76. Frais de route et de séjour	300 »	
Art. 77. Publication du Recueil, rémunération d'auteurs, frais de bureau, matériel	7,900 »	10,200 »
SECTION 3. — Commission consultative des machines à vapeur.		
Art. 78. Frais de route et de séjour	1,500 »	
CHAPITRE XIII. — TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
Art. 79. Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	26,723 »	26,723 »
CHAPITRE XIV. — DÉPENSES IMPRÉVUES.		
Art. 80. Dépenses imprévues non libellées au budget: secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse	18,000 »	19,100 »
Art. 81. Rente annuelle et pensions à la veuve et aux enfants du sieur Beaufays, éclusier, décédé dans l'exercice de ses fonctions. .	1,100 »	
Total du budget du ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics. fr.		17,348,668 »